



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 NOVEMBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0386**

Objet : Zone d'activités économiques intercommunale de Moulin Vieux à Pontcharra - Cession d'un terrain à la société PMH Belledonne SAS

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 2
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

05 DEC. 2023

et publié le

05 DEC. 2023

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le lundi 27 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 21 novembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Dominique BONNET à Patrick BEAU, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Christophe BORG, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Anne-Françoise BESSON, Françoise MIDALI à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Franck SOMME, Damien VYNCK à Cédric ARMANET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2023-38314-26258 en date du 13/04/2023

L'entreprise PMH Belledonne SAS souhaite acquérir un terrain d'une superficie totale de 1 143 m² dans la zone d'activités de Moulin Vieux à Pontcharra. Ce terrain est le lot n° 13, rattaché à la parcelle cadastrée AT 355, d'une contenance totale de 35 968 m². Les différents lots n'ont pas encore été subdivisés au cadastre.

PMH Belledonne SAS est une société spécialisée dans la réparation de machines, véhicules et équipements mécaniques de grande taille. Elle est dirigée par Monsieur Valentin Chatanay, fort de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Pour accompagner la création encore récente de son entreprise en décembre 2022, Monsieur Chatanay souhaite pouvoir s'implanter sur le territoire et lancer son activité. Dans le cadre de son développement, il souhaite construire un bâtiment d'environ 510 m².

Actuellement la société ne compte pas de salarié, hormis son dirigeant. La création de 3 nouveaux emplois est toutefois prévue sur les 3 années suivant l'implantation de la société.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

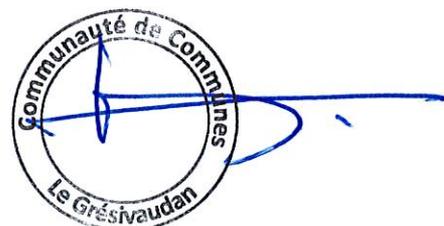
- **Céder à l'entreprise PMH Belledonne SAS ou toute personne morale qu'elle souhaiterait lui substituer, un lot d'une surface de 1 143 m² environ au prix de 60 € HT le m² soit un total de 68 580 € HT environ ;**
- **L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 66 voix pour; 2 abstentions : Michel BASSET, Claire QUINETTE-MOURAT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **27 NOV. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale
8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33
mél. : ddip38.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : **Hélène MORELLATO**
téléphone : 06 14 74 93 94
mél. : helene.morellato@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. DS : 12062908

Réf OSE : 2023-38314-26258

Grenoble, le 13/04/2023

Le Directeur départemental à

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE
GRÉSIVAUDAN**

LETTRE - AVIS DU DOMAINE

Objet : demande de prorogation de l'avis n°2022-38314-09908 du 18/02/2022

Référence cadastrale : AT n°355

Par saisine du 04/04/23, vous demandez un avis du service des Domaines relatif à la cession, dans le cadre de sa compétence pour le développement économique, d'un ensemble de 20 lots, situés sur la Zone d'Activités de « Moulin Vieux » à PONTCHARRA, pour le démarrage de la commercialisation, avec demande d'évaluation au m² commercialisable sur foncier à céder.

Les conditions et contexte, périmètre et zonage sont inchangés. Il s'agit donc d'une demande de prorogation de l'avis n°2022-38314-09908.

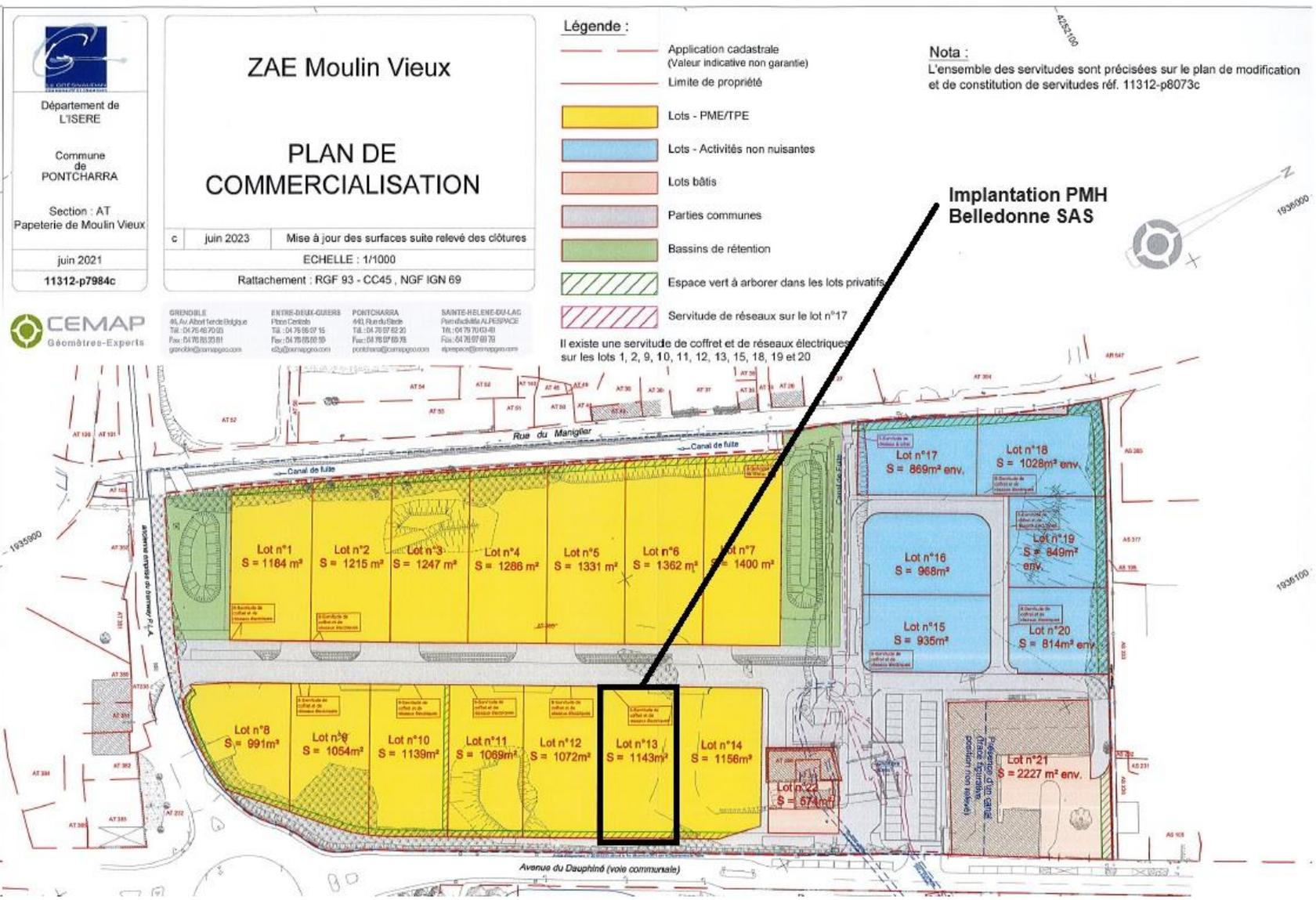
Dans cet avis, la valeur vénale avait été reconduite sur la base de 50 € / HT/ m², tenant compte du marché de ce type de tènement.

Je vous informe que la validité de cet avis est prorogée pour une durée de 6 mois.

Il est rappelé qu'un avis domanial reste nécessaire pour chaque cession de lot à venir.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,
L'inspectrice des Finances publiques
Hélène MORELLATO

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



CEMAP
 Géomètres-Experts

Département de L'ISERE
 Commune de PONTCHARRA
 Section : AT
 Papeterie de Moulin Vieux
 juin 2021
 11312-p7984c

ZAE Moulin Vieux

PLAN DE COMMERCIALISATION

c juin 2023 Mise à jour des surfaces suite relevé des clôtures
 ECHELLE : 1/1000
 Rattachement : RGF 93 - CC45, NGF IGN 69

GRENOBLE 86, Av. Albert Serre (Boulogne)
 Tél. : 04 76 46 72 00 Fax : 04 76 85 23 01 grenoble@cemap.com

ENTRE-DEUX-GUIERS Place Centrale
 Tél. : 04 76 05 07 15 Fax : 04 76 05 00 00 e2@entredouxguiers.com

PONTCHARRA 441, Rue du Strich
 Tél. : 04 76 07 82 20 Fax : 04 76 07 80 78 pontcharras@cemap.com

SAINTE-HELENE-DE-LAC Plateau de la Vallée ALPESPACE
 Tél. : 04 76 70 00 40 Fax : 04 76 67 60 70 alpesspace@cemap.com